

**Michel David** et un tournant, selon le sondage Léger-*Le Devoir* Page B 3

**Guy Taillefer** sur la déclaration d'indépendance de la Catalogne Page B 4

**Le Devoir de philo** Pythagore, la source philosophique des véganes Page B 6

# PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 OCTOBRE 2017



Dans ses mémoires de campagne, Hillary Clinton attribue en partie sa défaite à des attaques personnelles émanant de serveurs russes.

Le président Donald Trump maintient qu'il n'y a «absolument aucune collusion» entre son équipe et la Russie.

RUSSIAGATE

## La Silicon Valley dans les filets des enquêtes

Si le Congrès ou le procureur général établissait une entrave à la justice dans l'investigation du FBI, ce délit pourrait motiver une procédure de destitution du président

Des dirigeants de Facebook, Twitter et Google seront entendus mercredi par les commissions des renseignements du Sénat et de la Chambre. La Silicon Valley est prise dans les filets des enquêtes sur les allégations de collusion entre la planète Trump et le gouvernement de Russie.

MARIE-CHRISTINE BONZOM à Washington

Les élus du Congrès veulent savoir si le Kremlin a disséminé de fausses informations sur les candidats à la Maison-Blanche et les sujets faisant débat pendant la présidentielle de 2016 dans les fils d'actualités des réseaux sociaux. Ils veulent aussi savoir si Facebook, Twitter et Google ont tenté d'endiguer le flot de nouvelles fabriquées.

Facebook a déjà livré aux enquêteurs du Congrès 3000 publicités politiques susceptibles d'avoir été achetées par des entités proches du Kremlin durant la campagne.

Mais les enquêteurs s'intéressent surtout à l'usage éventuel par la propagande russe d'agents logiciels automatisés interagissant avec des serveurs (bots), notamment des comptes automatiques

Twitter destinés à influencer le classement des résultats de recherche sur Google.

Dans ses mémoires de campagne, Hillary Clinton attribue en partie sa défaite à des attaques personnelles émanant de bots russes. Donald Trump maintient qu'il n'y a eu «absolument aucune collusion» entre son équipe et la Russie. «La blague russe continue, maintenant, ce sont les pubs sur Facebook», ironise le président.

Pour l'essentiel, les informations sur les enquêtes dont dispose le public proviennent de fuites d'origine anonyme vers les médias. Les enquêtes vont durer encore des mois. Jusqu'à présent, aucune preuve de délit n'a été produite et aucune inculpation n'a été prononcée.

Les enquêtes du Congrès

La Commission des renseignements et la Commission judiciaire du Sénat examinent les allégations de collusion avec la Russie. Leurs homo-

logues de la Chambre aussi. Les commissions des renseignements se focalisent sur la réunion du 9 juin 2016 à la Trump Tower que Donald Trump fils, Jared Kushner et Paul Manafort ont eue avec Natalia Veselnitskaya, avocate présentée par un intermédiaire comme ayant des informations du gouvernement russe compromettantes pour Hillary Clinton.

Ces commissions ont entendu à huis clos Paul Manafort, ainsi que le fils aîné et le gendre de Donald Trump.

La Commission judiciaire du Sénat enquête sur le limogeage de James Comey, le directeur du FBI qui avait lancé l'enquête sur les allégations de collusion en juillet 2016 et qui fut renvoyé par le président Trump le 9 mai.

Elle veut élucider les raisons du limogeage pour établir s'il y a eu, de la part de Donald Trump, un délit d'entrave à la justice. Le 18 octobre, la commission a entendu le mi-

nistre de la Justice. Jeff Sessions a invoqué le droit de réserve de l'exécutif pour refuser de divulguer la teneur de ses conversations avec le président à propos de M. Comey.

La Commission judiciaire du Sénat et la Commission des renseignements de la Chambre s'intéressent aussi au dossier dans lequel l'ancien espion britannique Christopher Steele fait des allégations explosives sur le comportement de Donald Trump lors de voyages en Russie.

Ce dossier fut rédigé pour le compte de Fusion GPS, un cabinet de consultants politiques basé à Washington, qui avait été recruté d'abord par un opposant républicain de M. Trump aux primaires, puis par la campagne d'Hillary Clinton et le Parti démocrate, pour obtenir des renseignements compromettants sur le milliardaire.

Un fondateur de Fusion GPS a été interrogé par la Commission judiciaire du Sé-

nat en août, mais le 18 octobre, deux de ses employés ont invoqué le 5<sup>e</sup> amendement de la Constitution contre l'auto-incrimination pour ne pas répondre à la Commission des renseignements de la Chambre.

Jusqu'ici, la campagne Trump, Donald Trump fils, Jared Kushner et Paul Manafort ont remis des milliers de pages de documents à la Commission judiciaire du Sénat.

Le 10 octobre, le sénateur démocrate Richard Blumenthal a reconnu qu'il n'y a «aucune preuve de collusion ni d'entrave à la justice à ce stade. C'est pourquoi les enquêtes doivent continuer».

L'enquête du procureur général

L'enquête la plus ancienne est celle menée par le FBI depuis juillet 2016. Le 6 janvier 2017, le FBI, avec la CIA et la NSA, a publié un rapport indiquant que, durant la campagne présidentielle, Vladimir Poutine avait «une nette préférence» pour Donald Trump et avait ordonné de la propagande pour «discrediter Hillary Clinton».

Depuis le 17 mai, l'enquête

du FBI est dirigée par un procureur spécial. Robert Mueller, patron du FBI de 2001 à 2013, a été désigné procureur spécial par le ministre adjoint de la Justice, Rod Rosenstein, le ministre Jeff Sessions s'étant récusé dans cette affaire, au grand dam de Donald Trump.

Robert Mueller ne donne jamais de conférences de presse. Mais le 3 août, des médias ont révélé que le procureur avait, des semaines auparavant, formé un grand jury.

Devant cette chambre d'investigation et d'accusation, le procureur contrôle une procédure secrète et non contradictoire (témoins et accusés comparaissent sans avocat). Le rôle du grand jury est d'envoyer des sommations pour recueillir témoignages et documents et de prononcer des inculpations.

Robert Mueller et son équipe ont interrogé des dizaines de membres de la planète Trump. Notamment l'ancien porte-parole Sean Spicer, l'ancien chef de cabinet Reince Priebus et le directeur juridique de la Maison-Blanche, Don McGahn.

VOIR PAGE B 2 : SILICON

LOI SUR LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE

## À visage découvert

Le masque de l'hypocrisie tombe, selon l'opposition

MARCO BÉLAIR-CIRINO Correspondant parlementaire à Québec

Le refus de dizaines de municipalités, y compris Montréal, d'appliquer la Loi sur la neutralité religieuse de l'État — qualifiée de «raciste» et d'«islamophobe» dans le «Rest of Canada» (ROC) — ne freine pas les ambitions des partis d'opposition à l'Assemblée nationale. Ils entendent consacrer «pour vrai» la laïcité de l'État dans la loi québécoise s'ils se voient confier les commandes du pouvoir le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

En revanche, les Québécois devront s'accommoder du statu quo sur ce front si l'équipe de Philippe Couillard est réélue, indique le porte-parole du Parti libéral du Québec, Maxime Roy. «La position du parti, c'est ce qui est dans le pro-

jet de loi 62», a-t-il dit dans un bref échange avec *Le Devoir* vendredi.

Au cœur de la «loi 62», l'obligation de recevoir ou de donner un service public à visage découvert frôle déjà la limite de la Constitution du Canada, a expliqué le premier ministre, Philippe Couillard, dans la foulée de l'adoption de la «loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes» sur fond de division par l'Assemblée nationale, le mercredi 18 octobre. «À mon avis, et de l'avis de plusieurs, on était dans la limite de ce que la loi et les chartes permettent de faire», avait déclaré le chef libéral, tiraillé entre des impératifs moraux, légaux et politiques.

VOIR PAGE B 2 : NEUTRALITÉ



La ministre québécoise de la Justice, Stéphanie Vallée, expliquait mardi les principes d'application de la Loi sur la neutralité religieuse de l'État.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

## PERSPECTIVES

## SILICON

SUIITE DE LA PAGE B 1

À propos de la Russie, le procureur spécial enquête sur les liens avec Moscou de Michael Flynn, ex-conseiller pour la sécurité nationale. Mais il resserre surtout son étai sur Paul Manafort, qui fut directeur de la campagne Trump pendant cinq mois et qui avait été mis sur écoute par le FBI l'an passé.

Le 26 juillet, le FBI a fait une descente en force à son domicile en Virginie, surprenant M. Manafort et son épouse dans leur sommeil et saisissant de nombreux documents. Robert Mueller a informé M. Manafort qu'il allait l'inculper, menace qui ne s'est pas encore concrétisée.

Selon des experts américains, le procureur cherche à intimider M. Manafort pour qu'il donne des renseignements sur Donald Trump.

**Devant l'extrême polarisation de la vie politique américaine actuelle, il est douteux que les enquêtes fassent toute la lumière sur ces affaires russes**

établiissait une entrave à la justice, ce délit pourrait motiver une procédure de destitution du président.

Robert Mueller a demandé à la Maison-Blanche des documents reliés au limogeage de M. Comey et au communiqué dicté par Donald Trump pour défendre son fils aîné au sujet de la réunion de juin 2016.

Le président a souvent dénoncé l'enquête de M. Mueller comme une « chasse aux sorcières ». Il aurait même envisagé de limoger le procureur spécial. Cependant, ses avocats affirment que le président « coopère » avec M. Mueller et que M. Trump n'est pas directement visé par l'enquête. « Robert Mueller va boucler son enquête sous peu et rien n'en sortira », prédit M. Trump.

**La «vraie» histoire**

M. Trump ajoute que « la vraie histoire russe » est celle de l'implication d'Hillary Clinton dans le dossier scabreux monté par M. Steele et de l'implication du département d'État de M<sup>me</sup> Clinton dans l'approbation, à l'insu du Congrès, d'un accord qui, en 2010, donna à l'agence russe de l'énergie atomique le contrôle d'un quart des réserves américaines d'uranium.

Au moins trois commissions du Congrès enquêtent désormais sur ces dossiers. « Rira bien qui rira le dernier », lance le président. « *Balivernes* », rétorque M<sup>me</sup> Clinton, qui accuse les républicains de « faire diversion ».

Devant l'extrême polarisation de la vie politique américaine actuelle, il est douteux que les enquêtes fassent toute la lumière sur ces affaires russes.

Collaboratrice  
Le Devoir

## Les enquêtes du Russiagate

**Avril 2016.** La campagne d'Hillary Clinton et le Parti démocrate paient Fusion GPS pour qu'elle charge l'ancien espion britannique Christopher Steele de dénicher des informations compromettantes sur les séjours de Donald Trump en Russie.

**9 juin.** Donald Trump fils, Jared Kushner et Paul Manafort rencontrent une avocate russe qu'un intermédiaire britannique présente comme porteuse d'informations émanant du gouvernement russe et compromettantes pour Hillary Clinton.

**Juillet.** Le FBI de James Comey ouvre en secret une enquête sur les allégations de contacts entre l'équipe Trump et le Kremlin.

**6 janvier 2017.** Le FBI, la CIA et la NSA publient un rapport indiquant que Vladimir Poutine avait ordonné une opération de propagande pour « discréditer » Hillary Clinton face à Donald Trump pendant la campagne présidentielle.

**13 janvier.** La Commission sénatoriale des renseignements ouvre une enquête.

**13 février.** Michael Flynn démissionne de son poste de conseiller chargé de la sécurité nationale.

**27 mars.** La Commission judiciaire du Sénat lance son enquête.

**9 mai.** Donald Trump limoge James Comey, directeur du FBI.

**17 mai.** Rod Rosenstein, ministre adjoint de la Justice, désigne comme procureur spécial le prédécesseur de M. Comey au FBI, Robert Mueller.

**26 juillet.** Robert Mueller ordonne au FBI de faire la première perquisition de l'enquête en forçant la porte du domicile de Paul Manafort.

**3 août.** Révélation que Robert Mueller a, des semaines auparavant, formé un grand jury.

**2 octobre.** Facebook remet aux enquêteurs du Congrès 3000 publicités politiques d'origine russe parues durant la campagne présidentielle.

**1<sup>er</sup> novembre.** Des responsables de Facebook, Twitter et Google doivent être entendus par les commissions des renseignements de la Chambre et du Sénat.

## ENTREVUE

## Le tirage au sort pour sortir de la crise de la représentation

L'essayiste Hugo Bonin propose de soustraire de la démocratie ce qui lui fait mal : l'élection

GUILLAUME LEPAGE

Le 5 novembre prochain, c'est jour d'élections municipales au Québec. Au précédent scrutin, moins d'un citoyen sur deux a exercé son droit de vote, un taux de participation qui, malgré une légère hausse en 2013, stagne depuis longtemps sous la barre des 50%. Est-ce là une preuve d'un système qui déraile ?

« Notre système politique est en crise, tout le monde ou presque s'accorde là-dessus. Crise des institutions, de la démocratie, de la citoyenneté, crise, finalement, du politique », écrit l'auteur Hugo Bonin en ouverture de son premier essai, *La démocratie hasardeuse* (Éditions XYZ).

Sur 150 pages, le doctorant en sciences politiques à l'UQAM et à l'Université Paris-VIII propose d'introduire le hasard dans nos lieux de pouvoir. En tirant au sort parmi les citoyens nos prochains gouvernants, on supprime, selon lui, le principal responsable des maux de nos démocraties occidentales : l'élection.

L'auteur invite ainsi les lecteurs à réfléchir au-delà des réformes du mode de scrutin. Si le tirage au sort en politique paraît audacieux, cette idée ne date pas d'hier, trouvant un écho de l'Antiquité jusqu'à nos jours.

Fondamentalement « élitiste » en plus de reproduire les « rapports de domination », le système en place ne fait que limiter le pouvoir des citoyens, souligne l'auteur, rencontré dans un café du Plateau Mont-Royal. « Et l'élection était vue comme une façon de s'assurer que les meilleurs de la société ou ceux qui étaient déjà au sommet continuent de l'être. »

Plutôt que d'élire les gens « considérés comme les plus compétents », le tirage au sort fait le pari que n'importe qui peut s'acquitter de charges politiques. Dans ce mode de sélection des représentants du peuple, « il n'y a pas de meilleurs candidats. Ce qui est important, c'est de répartir les responsabilités politiques de manière égale et de s'assurer que tout le monde peut gouverner ».

A ses yeux, le cynisme a gagné la politique parce que les gens ne s'identifient plus à leurs élus. « Les assemblées législatives sont plus riches, plus vieilles, plus masculines », résume-t-il. En sélectionnant des gens au hasard, l'Assemblée nationale ou la Chambre des communes seraient de facto plus représentatives de la population, probabilités obligent.

Et les élections ne sont pas non plus « un gage de compétence », fait valoir M. Bonin. « Donald Trump est apparu aux yeux de la majorité de la population comme étant le meilleur candidat face à Hillary Clinton. Est-ce que ça veut dire que c'est le plus compétent ? » s'interroge-t-il, un sourire dans la voix.

**Clientélisme**

Dans un contexte de lutte contre la collusion et la corruption — remis en avant par la commission Charbonneau —, le tirage au sort couperait l'herbe sous le pied des politiciens tentés par la stricte défense de leurs intérêts personnels. « Il faudrait potentiellement acheter tout le monde. Ça rend la chose beaucoup plus difficile, voire impossible, à moins d'avoir des ressources assez incroyables. »

Finies, du même coup, les tentatives des politiciens de se faire réélire sur la foi de promesses illusoirement auprès de leurs électeurs, leurs chances de retrouver le pouvoir une seconde fois étant pratiquement inexistantes. « [Le tirage au sort] élimine cette possibilité que « tu me donnes un contrat et je t'offre un emploi, ou tu me donnes de l'argent pour ma réélection. »

## NEUTRALITÉ

SUIITE DE LA PAGE B 1

Étrillée par la classe politique canadienne, la « loi 62 » bénéficie néanmoins d'un appui populaire, et ce, d'un océan à l'autre. En effet, 76% des Québécois y sont favorables, mais aussi 68% des Canadiens, selon un sondage dévoilé par Ipsos Affaires publiques vendredi.

**Encourager mais pas obliger**

Quelque 70% de la population québécoise est d'avis qu'une femme musulmane doit être contrainte de retirer son niqab afin de montrer son visage avant de solliciter un agent de l'État, selon un coup de sonde effectué par Angus Reid, qui a aussi été diffusé vendredi. D'autre part, 23% des Québécois estiment qu'elle devrait être encouragée, mais pas obligée à le faire. Enfin, à peine 8% des personnes interrogées par Angus Reid soutiennent qu'une femme portant le niqab devrait être la bienvenue dans tout bâtiment gouvernemental. « Avec de telles statistiques, difficile de penser que la question du port de signes religieux soit évacuée de la prochaine campagne électorale », soutient un stratège politique.

D'autant plus que la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a précisé cette semaine que toute femme de confession musulmane

pourra être soustraite à l'obligation de découvrir son visage après avoir obtenu sans trop de difficulté un accommodement pour un motif religieux, ajoute-t-il.

« À part Batman et Spiderman, tous ceux qui ont des raisons religieuses pourront avoir le visage couvert », a dénoncé le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, à l'Assemblée nationale.

**Éviter le mot « valeur »**

Le PQ déposera un projet de loi sur la laïcité assortie de sanctions — « comme toute loi qui se respecte » — d'ici la fin de l'année. « On va éviter le mot « valeurs », on va parler de laïcité », a-t-il fait remarquer. Voué à mourir au feuillet, le document servira à ramasser dans un document les changements législatifs pronés par le PQ à moins d'un an des prochaines élections générales. Le parti n'entend pas reprendre la danse des sept voiles dans laquelle s'était lancé le ministre Bernard Drainville avec sa Charte des valeurs québécoises à l'été 2013.

Le projet de loi péquiste empêchera toute personne de « contourner » l'obligation de découvrir son visage dans ses interactions avec l'État en obtenant un accommodement, sauf dans des « cas de sécurité et de santé imminents et avérés ».

Le PQ veut aussi légiférer pour « interdire aux personnes qui ont un pouvoir de contrainte [juges, pro-

cureurs, gardiens de prison et policiers] d'afficher leurs convictions, y compris religieuses ». « On va les interdire pour les nouvelles embauches dans les garderies installées au primaire et au secondaire », a ajouté M. Lisée mercredi.

Le chef péquiste mettrait sa loi à l'abri d'une contestation judiciaire en recourant à la cause dérogatoire de la Charte canadienne des droits et libertés, puis en modifiant la Charte québécoise des droits et libertés de la personne pour donner à l'Assemblée nationale le pouvoir « d'agir sur la laïcité ».

Ce n'est pas tout : M. Lisée s'engage à amorcer un débat sur une éventuelle interdiction du voile intégral dans l'espace public s'il est porté au pouvoir en 2018.

La CAQ s'engage aussi à donner suite aux recommandations de la commission Bouchard-Taylor — qui ont été balayées par le PLQ — tout en insistant pour que « tout membre du personnel de l'État ne puisse porter un tchador, un niqab ou une burqa dans l'exercice de ses fonctions, puisqu'ils sont des symboles de soumission et d'asservissement qui vont à l'encontre du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Le député de Mercier, Amir Khadir, convient aussi de la nécessité de mettre fin à ces tergiversations plus d'une décennie après la « crise des accommodements raisonnables ». Cela dit, « il y a d'autres problèmes de société » que « la question du tchador, du niqab ». « Ça,

c'est une ficelle que tirent les partis de l'opposition pour semer le trouble et noyer les vrais problèmes », a-t-il fait valoir cette semaine.

**Renforcer la laïcité de l'État ?**

De son côté, Philippe Couillard s'enorgueillit d'avoir réussi avec le projet de loi 62 là où ses deux prédécesseurs ont échoué — Jean Charest (projet de loi 94) et Pauline Marois (projet de loi 60) — depuis le dépôt du rapport de la commission Bouchard-Taylor.

L'obligation du visage découvert figure au cœur de la Loi sur la neutralité religieuse de l'État, mais n'a rien à voir avec... la neutralité religieuse de l'État, insistait-il au fil des derniers jours. « Il n'est pas question de religion là-dedans. » En effet, depuis l'adoption de la loi, M. Couillard et les membres de son équipe ministérielle répètent inlassablement que cette exigence vise trois objectifs : la sécurité, l'identification et la qualité de la communication.

Cette nouvelle prétendue sacrosainte neutralité religieuse de l'État québécois n'est définie nulle part dans la nouvelle loi, dénoncent les députées Agnès Maltais (PQ) et Nathalie Roy (CAQ), qui ont passé en revue chacun des articles de la loi controversée en commission parlementaire. Le masque de l'hypocrisie tombe enfin, selon elles.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'auteur Hugo Bonin : « Ce qui est important, c'est de répartir les responsabilités politiques de manière égale et de s'assurer que tout le monde peut gouverner. »

## À travers le temps

Le hasard en politique n'est pas un concept récent, et il n'a jamais disparu de la sphère juridique, avec la sélection d'un jury. On en trouve des traces de la Grèce antique à aujourd'hui. Voici quelques exemples.

**Athènes** (entre 508 et 338 av. J.-C.). Une centaine de charges composant l'appareil administratif sont électives. Les autres sont pourvues au

moyen d'un tirage au sort chaque année, parmi les citoyens, pour constituer l'Écclésiaste, l'assemblée populaire, la Boulé, sorte de conseil exécutif, et le tribunal de l'Héliée.

**Empire romain.** Pendant l'époque républicaine, la politique est moins l'affaire de tous, reposant plutôt entre les mains du Sénat, des magistrats et, plus globalement, des citoyens plus riches. On fait tout de même appel au tirage au sort comme un re-

cours au « choix des dieux ». **République de Venise.** À partir de 1268 et jusqu'en 1797, le dirigeant, le Doge, est choisi au terme d'un processus complexe combinant élection et tirage au sort.

**Irlande.** Depuis 2016, 99 citoyens dont le nom a été tiré au sort débattent de questions constitutionnelles pour formuler des recommandations au Parlement. C'est la deuxième fois que le pays mène un tel exercice de démocratie délibérative.

peu importe le contexte, ça resterait problématique. Les gens auraient probablement une impression d'impuissance face à leur gouvernement. » Il faudrait d'autres « canaux pour influencer la politique », comme des référendums d'initiative populaire ou des mandats que l'on peut révoquer, suggère l'auteur.

Autre limite : les minorités pourraient être moins bien représentées que le reste de la population. Là encore, dit-il, « la solution reste de multiplier les instances » pour entendre leurs voix. Mais n'y aurait-il pas là un risque d'ajouter à notre fonction publique une lourdeur déjà critiquée ?

« Pour moi, ce n'est pas ajouter plus de bureaucratie, mais ajouter des endroits où les gens pourront s'exprimer, prendre des décisions, participer à la politique de manière plus directe. »

Autrement dit, « c'est en politisant que l'on devient politicien », lance l'essayiste.

Le Devoir

## LA DÉMOCRATIE HASARDEUSE

Hugo Bonin  
Éditions XYZ  
Montréal, 2017, 150 pages

## PERSPECTIVES

« Le XX<sup>e</sup> siècle aura été le siècle du communisme »

Cent ans après octobre 1917 en Russie, la gauche n'en a pas fini avec ses démons, selon Thierry Wolton

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Même aux pires heures du stalinisme, l'humour demeura un des rares lieux de liberté en URSS. Parmi les nombreuses blagues qui circulaient alors sous le manteau, on connaît celle-ci : un homme demande à son voisin ce que l'on trouvera dans l'encyclopédie en 2050 sous la rubrique « Hitler ». Et le même homme de répondre : « Petit tyran de l'époque stalinienne » !

Cent ans jour pour jour après le coup d'État bolchevique qui se déroula dans la nuit du 24 au 25 octobre 1917 (du calendrier Julien), l'historien Thierry Wolton estime que « c'est Staline qui définit l'époque. Le XX<sup>e</sup> siècle a été le siècle du communisme. D'ailleurs, même s'il a perdu son éclat, le communisme existe toujours dans une demi-douzaine de pays. »

À l'occasion de cet anniversaire, l'historien publie le troisième et dernier tome de son œuvre monumentale intitulée *Une histoire mondiale du communisme* (Grasset). Une somme colossale de plus de 4000 pages qui fourmille de documents passionnants. Après *Les bourreaux* et *Les victimes*, voici venu le temps des *Complices*, ceux qui à l'Ouest se sont faits les « compagnons de route » de ce totalitarisme.

On s'attendrait à ce que l'auteur, né en 1951, ait lui-même flirté avec le communisme dans sa jeunesse. Pas du tout puisqu'il dit avoir été vacciné très jeune contre cette idéologie après avoir vu le film, et surtout lu le livre, *Docteur Jivago*. « Ça vous guérit définitivement », dit-il. D'autant plus que j'étais secrètement amoureux de Julie Christie. Dès mes 17 ans, on ne pouvait plus me faire le coup ! »

À 24 ans, Thierry Wolton entre au journal *Libération* pour couvrir les pays de l'Est où il se rend souvent. Ce sera la grande époque des dissidents qui, de Sakharov à Soljenitsyne, en passant par Havel et Michnik, vont commencer à se faire entendre à l'Ouest après s'être longtemps fait traiter par les élites intellectuelles de traîtres, de réactionnaires et même d'antisémites. « J'ai été très attaqué à cette époque, dit Wolton. On a finalement écouté les dissidents, mais le souffle est vite retombé. »

## La naissance d'un mythe

Pour Wolton comme pour nombre d'historiens, l'idée de la « révolution » d'octobre est un mythe qui s'est constitué après 1917. « Il ne s'agit pas d'une révolution, mais bien d'un coup d'État, dit-il. Comme dans tous les régimes qui se sont revendiqués du communisme, une poignée d'agitateurs a pris le pouvoir. Comme la classe ouvrière ne voulait rien savoir de la révolution, c'est une minorité qui s'est chargée de la faire à sa place. D'où cette guerre civile permanente qui



JOEL SAGET AGENCE FRANCE-PRESSE

L'écrivain français Thierry Wolton, auteur du troisième et dernier tome de l'œuvre monumentale intitulée *Une histoire mondiale du communisme* (Grasset)

va suivre entre l'État et le peuple, et même au sein du parti. »

À l'époque, le journal du socialiste Jean Jaurès, *L'Humanité*, ne s'y trompe pas. Il dénonce les « soudards » et les « bandits » qui ont pris le pouvoir à Moscou. Dès le début, des intellectuels comme le philosophe anglais Bertrand Russell, le journaliste français Albert Londres et l'écrivain polonais Joseph Conrad décrivent un chaos révolutionnaire et une guerre civile où « l'homme est redevenu un loup pour l'homme » (A. Londres).

Alors, d'où vient ce mythe ? On commença à le construire lors du troisième anniversaire d'octobre 1917, dit Wolton. Le parti organisa alors un gigantesque spectacle son et lumière devant le Palais d'hiver avec 20 000 figurants et 60 000 spectateurs. « Progressivement, avec notamment le film *d'Eisenstein* Octobre, réalisé en 1927, la fiction va devenir la réalité. On va tout verrouiller. La grande liberté qui se manifeste chez les artistes sera rapidement étouffée pour imposer l'image d'un paradis sur terre. Le plus étonnant, c'est que plus le mensonge sera gros, plus il passera. »

## Aveuglement à gauche

Cent ans plus tard, de la Russie à la Chine, du Vietnam à la Corée du Nord, le communisme a fait plus de morts que les deux guerres mondiales réunies, dit Wolton. Cette violence extrême qui a caractérisé partout l'arrivée au pouvoir des communistes, l'historien veut en voir la source chez Marx lui-même. « Marx commet la double erreur de croire que l'Histoire a un

sens et que « la lutte des classes » est le moteur de l'histoire, comme il l'écrit. Cette phrase est la plus criminogène qui soit, car elle implique qu'il suffit de pousser la lutte des classes à son paroxysme pour faire avancer l'histoire. »

Dans le dernier tome de cette trilogie, la France tient une place particulièrement importante dans la propagation du mythe révolutionnaire. Peut-être parce qu'elle est le pays de la révolution de 1789 et des intellectuels. On ne compte plus ceux qui dissimulèrent les charniers et les camps de concentration.

En France, le philosophe Jean-Paul Sartre se taisait pour, disait-il, ne pas faire le jeu de la droite. Même la revue catholique de gauche, *Esprit*, faisait preuve d'une étonnante clémence. Au Québec, en 1961, Pierre Trudeau et Jacques Hébert décriaient une Chine communiste idyllique au moment même où y sévissait une famine historique.

Cent ans après le coup d'État bolchevique, l'anticommunisme est encore rangé à droite et le communisme toujours plus respectable que le nazisme ou le fascisme, dit Wolton. Peut-être parce que, comme disait George Orwell, « le péché de presque tous les gens de gauche, c'est d'avoir voulu être antifascistes sans être antitotalitaires. »

## Un « orgasme intellectuel »

En conclusion de son livre, Thierry Wolton se dit convaincu que l'idée totalitaire est loin d'être disparue. Il cite d'ailleurs le philosophe Bertrand Russell qui voyait déjà des points communs entre « la religion de Mahomet et le bolchevisme ». Pour Wolton, l'islamisme s'est substitué au communisme dans de nombreux pays arabes. Comme lui, il se caractérise par sa volonté de régir tous les aspects de la vie humaine et de créer un « homme nouveau ».

Thierry Wolton mentionne deux raisons qui expliquent en partie la cécité historique des milieux intellectuels à l'égard du communisme. « Alors que l'idéologie nazie se présentait sans fard, ouvertement raciste et rétrograde, le marxisme a mis ses pieds dans les traces du christianisme et de son grand rêve égalitariste. » L'autre raison, dit-il, c'est qu'avec Lénine, « le communisme a remis les intellectuels au centre du pouvoir. Pour ces derniers, le marxisme fut un véritable orgasme intellectuel, dont ils furent pourtant les premières victimes. »

Voilà qui explique, selon lui, pourquoi toute une partie de la gauche n'a toujours pas fait son deuil du communisme. « La véritable histoire du communisme ne pourra être écrite que lorsqu'il n'y aura plus aucun témoin, dit-il. Le communisme a représenté une espérance incroyable. Or, de ce rêve, cent ans plus tard, il ne reste rien. Rien n'est défendable ! Imaginez la souffrance de ceux qui y ont cru. Non, le deuil n'est toujours pas terminé. »

Le Devoir

## Le tournant

MICHEL DAVID



Les libéraux, dont le visage n'en finissait plus de s'allonger le soir de l'élection partielle dans Louis-Hébert, ne s'y étaient pas trompés. La dégelée qu'ils ont encaissée dans la circonscription de la région de Québec, où le PLQ avait obtenu sa plus forte majorité à l'élection générale d'avril 2014, était bel et bien annonciatrice de jours difficiles.

Le dernier sondage *Léger-Le Devoir* a bien enregistré ce tournant : fort d'une avance de 5 points sur les libéraux dans l'ensemble du Québec et de 13 points sur le PQ dans l'électorat francophone, François Legault peut maintenant rêver de diriger un gouvernement majoritaire.

Certes, l'élection est encore loin. Il y a toujours le risque d'atteindre le sommet trop tôt, et les caquistes ont encore amplement le temps de se mettre les pieds dans les plats. Les 34 % d'intentions de vote dont la CAQ est créditée n'en sont pas moins l'aboutissement d'une tendance qui se maintient depuis près de six mois.

Devant ce qui ressemble à une irrésistible envie de changement, les péripéties des dernières semaines n'ont sans doute pas eu un effet significatif. Certes, le remaniement ministériel n'a

pas impressionné outre mesure, la prise de contrôle de la CSeries par Airbus a porté un dur coup à l'ego national et le gouvernement s'est couvert de ridicule avec la Loi sur la neutralité religieuse. En d'autres temps, la bonne performance de l'économie aurait cependant suffi à faire digérer tout cela.

◆◆◆

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un parti qui a gouverné de façon presque ininterrompue depuis 15 ans n'arrive pas à incarner le renouveau, d'autant plus que le discours du premier ministre Couillard sur la « transformation » dans laquelle il prétend maintenant engager le Québec témoigne éloquentement de l'épuisement de la pensée du PLQ.

Il est beaucoup plus inquiétant pour le PQ de constater que les Québécois ne voient pas en lui un meilleur agent de changement que le PLQ. Qui plus est, François Legault est perçu — et de loin — comme un meilleur candidat au poste de premier ministre que Jean-François Lisée. Dès lors, on voit mal comment le PQ pourrait supplanter la CAQ dans l'esprit de ceux qui veulent avant tout se débarrasser des libéraux.

M. Lisée a lui-même convaincu les militants péquistes que c'était là une urgence plus grande que de tenir un référendum. Il ne devrait donc pas s'étonner de voir des électeurs souverainistes se tourner vers celui qui a les meilleures chances d'y parvenir.

D'autant plus que le chef péquiste ne leur a rien proposé de tangible pour mieux faire accepter le report du référendum. S'il devient premier ministre, il s'est au contraire engagé à ne pas utiliser les fonds publics pour faire la promotion de la souveraineté.

Il y a pourtant péril en la demeure. Avec seulement 20 % des intentions de vote, le PQ a atteint un creux historique qui l'éloigne considérablement du « chemin des victoires ». Avec un tel résultat à la prochaine élection, il porterait à peine une quinzaine de sièges, presque exclusivement en région. Sur l'île de Montréal, il serait supplanté par Québec solidaire. Son existence même serait remise en question par de nombreux militants qui appelleraient à une sorte de refondation.

◆◆◆

Si encourageant que puisse être le sondage *Léger-Le Devoir* pour la CAQ, François Legault est bien placé pour savoir que rien n'est encore acquis. La situation actuelle a même un air de déjà-vu. Au moment de sa formation, en novembre 2011, la CAQ avait atteint un sommet toujours inégalé de 35 % et le PQ, un creux de 21 %.

À l'élection de septembre 2012, le PQ avait obtenu 32 % des voix et remporté 54 circonscriptions. Avec 27 % des voix, la CAQ avait dû se contenter de 19 sièges. La différence était que QS avait recueilli seulement 6 % des voix. Même si l'effet Gabriel Nadeau-Dubois s'est essouffé, QS double aujourd'hui ce chiffre, essentiellement aux dépens du PQ.

M. Legault n'avait pas une si mauvaise équipe, à l'époque, avec les Jacques Duchesneau, Gaëtan Barrette, Dominique Anglade, Christian Dubé, Maud Cohen et Gérard Deltell, entre autres.

Cela n'avait pourtant pas suffi à convaincre la population que la CAQ avait l'étoffe d'un gouvernement. Nul doute que le sondage va lui fournir des arguments convaincants pour courtiser des vedettes. Dans son magasinage, M. Legault devra notamment trouver un ministre des Finances et un ministre de la Santé.

Maintenant que la CAQ est en tête du peloton, ses faits et gestes seront surveillés avec beaucoup plus d'attention. Sortir des sentiers battus est sans doute une bonne chose, mais le changement que recherchent les électeurs ne doit pas ressembler à de l'incertitude.

mdavid@ledevoir.com

## AGRESSIONS

## Pendant ce temps, en Europe

Quelque chose d'endolori au royaume du Danemark

STÉPHANE BAILLARGEON

La vague de dénonciations des agresseurs sexuels a commencé sur l'Olympe hollywoodien, en Californie, avec l'affaire Weinstein, à travers l'Amérique, puis frappé l'Europe et le monde comme un tsunami. Au passage, ici, elle a fait couler à pic Eric Salvail, puis Gilbert Rozon et d'autres figures des industries culturelles.

Ses effets se sont fait sentir jusqu'au lointain Danemark, quand l'artiste islandaise Björk a rejoint la campagne gazouillante #MeToo pour reprocher à « un réalisateur danois » (sans le nommer) de l'avoir agressé sexuellement. Ainsi épinglé, le réalisateur danois Lars Von Trier, avec qui elle a tourné *Dancer in the Dark* (2000), son seul film, a nié fermement les reproches.

« Dans notre pays, le mouvement #MeToo a d'abord été porté par des stars, comme à Hollywood, des femmes célèbres que l'on voit comme des privilégiées, riches, en situation de pouvoir », explique en entrevue au *Devoir* Helena G. Hansen, auteure et membre du comité directeur du Dansk Kvindesamfund (DK), la Société des femmes danoises. « Il y a quelques jours, l'actrice Connie Nielsen [Gladiator] a fait sa propre sortie pour révéler ses expériences de harcèlement. Elle a tweeté et écrit à ce sujet. »

Ces femmes connues ont attiré l'attention des médias et utilisé leurs plateformes pour s'exprimer. Elles ont encouragé d'autres femmes à se joindre au mouvement #MeToo, au Danemark comme ailleurs. Le mot-clic a déjà été repris entre 12 et 15 millions de fois dans le monde, fait remarquer M<sup>me</sup> Hansen.

## Une épidémie de violence

La DK est la plus ancienne organisation de défense des droits des femmes encore en activité. Fondée en 1871 par le couple Bajer (Mathilde et Fredrik), elle publie depuis 1885 *Kvinden & Samfundet* (Femmes et sociétés), la plus vieille revue féministe au monde.



ANDREW THOMAS HUANG

Les effets de #MoiAussi se sont fait sentir jusqu'au lointain Danemark, quand l'artiste islandaise Björk a rejoint la campagne gazouillante pour dénoncer un « réalisateur danois ».

Les racines du féminisme et les revendications identitaires plongent profondément dans l'histoire et la société danoises, laquelle est toujours réputée pour être l'une des plus exemplaires du monde de ce point de vue.

La réputation est-elle méritée ? L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (la FRA) a publié en 2014 une étude sur la violence contre les femmes (*Violence Against Women Survey*) dans les pays membres. On y apprend qu'une femme sur deux de plus de 15 ans de l'UE dit avoir déjà été agressée (frappée, bousculée, poignée, étouffée, etc.) pendant sa vie. Plus de 3,7 millions d'Européennes se plaignaient de violences sexuelles dans la dernière année.

**Le mot-clic #MeToo a déjà été repris entre 12 et 15 millions de fois dans le monde**

Faut-il parler d'épidémie ? « On peut dire que c'est un problème largement répandu [pervasif], répond en entrevue téléphonique Joanna Goodey, directrice du département de la liberté et de la justice de la FRA. Les gens au fait des recherches sur le harcèlement sexuel n'ont pas été surpris par les données de notre enquête. Le problème est étudié depuis des années. Dans les 12 mois précédant l'enquête, une femme sur cinq avait subi du harcèlement. »

Elle explique que ces données sont élevées parce que les questions ne portaient pas seulement sur la situation au travail. Les femmes interviewées ont donc été interrogées par exemple sur des baisers ou des attouchements non désirés dans la rue, par exemple, ou sur la réception de photos explicites, en fait sur 11 catégories de comportement.

L'enquête continentale réalisée auprès de 42 000 femmes révèle aussi que la Suède et le Danemark arrivent en haut de la liste des pays harceleurs. Ainsi, plus de Danoises (32 %) que d'autres Européennes (22 %) disent avoir subi une violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire.

« Des enquêtes dans les pays scandinaves ont

montré les mêmes résultats que les nôtres, dit encore M<sup>me</sup> Goodey. Une explication dit que, dans les pays scandinaves, les femmes parlent ouvertement de ces problèmes, sans honte ni gêne. En Bulgarie, par contre, elles parlent moins ouvertement de ce genre de problème. »

## La faute à l'éducation

Helena G. Hansen explique que la Société des femmes danoises DK n'a pas contesté les données de l'UE. « Nous avons appuyé le rapport, très bien fait. Des gens nous disent qu'on ne peut pas faire pire, du point de vue du harcèlement, que la Pologne ou l'Italie. On se croit plus égalitaires, plus libres. L'égalité, c'est un processus en évolution. »

Des enquêtes établissent aussi des liens entre l'éducation et le harcèlement. D'un côté, plus les femmes d'un pays sont éduquées, plus elles dénoncent les agressions. D'un autre côté, plus une femme est éduquée et « fait carrière », plus elle semble susceptible d'être harcelée, parce qu'elle se retrouve alors dans un milieu traditionnellement occupé par des hommes, et donc à plus haut risque. Misère...

« Un haut niveau d'égalité des sexes, mais aussi des revenus, avec un accès facilité à l'éducation et aux services sociaux, joue un rôle évident dans ce contexte », commente M<sup>me</sup> Hansen. Elle cite le professeur britannique d'épidémiologie sociale Richard Wilkinson, coauteur avec Kate Pickett de *The Spirit Level* (2009), développant l'idée que les sociétés redistribuant plus équitablement la richesse ont moins de problèmes sociaux comme la violence, l'abus de drogues ou les maladies mentales.

« Les sociétés égalitaires font mieux, dit-elle. Au Danemark, nous avons une longue histoire de lutte pour les droits des femmes. Pourtant, ici aussi, dans une des sociétés les plus égalitaires du monde, nous sommes encore confrontés à la violence contre les femmes, au harcèlement sexuel, au viol. »

Le Devoir

# ÉDITORIAL

CATALOGNE

## Cul-de-sac indépendantiste ?

Poussé à bout par l'intransigeance de Madrid, le Parlement de la Catalogne a finalement voté vendredi une déclaration d'indépendance. Carlos Puigdemont s'est-il jeté dans la gueule du loup? Dans l'immédiat, si. Ce qui n'exclut pas de penser que Madrid fait le pire des calculs: la décapitation du gouvernement catalan ne signifie certainement pas la mort du mouvement indépendantiste.

**C'**est la cassure la plus dramatique dans l'ordre politique espagnol depuis la fin de la dictature, il y a quarante ans. C'était une possibilité, elle est maintenant avérée. Mais avec quelles conséquences?

Le Parlement catalan a voté vendredi, à la quasi-unanimité de ses élus indépendantistes (70 sur 72), une résolution déclarant que la région de 7,5 millions d'habitants devenait un «État indépendant prenant la forme d'une République». Presque au même moment, le Sénat espagnol accédait aux demandes du gouvernement conservateur de Mariano Rajoy en approuvant, ce qui était écrit dans le ciel, la mise sous tutelle de la Catalogne et la destitution de l'exécutif régional. Dans la foulée, la justice espagnole — une justice dont on a découvert à quel point elle est politisée — a annoncé que le président catalan, Carlos Puigdemont, allait être poursuivi pour rébellion, un délit passible de 15 à 30 ans de prison.



GUY TAILLEFER

Le vote très majoritaire pour l'indépendance masque les profonds tiraillements qui ont agité le gouvernement catalan au cours des derniers jours. Il s'en est fallu de peu pour que M. Puigdemont annonce jeudi après-midi la tenue d'élections hâtives qui auraient pu, en principe, désamorcer la crise, du moins à court terme, et lever la menace de l'application répressive du fameux article 155 de la Constitution. Il ne l'a pas fait, faute de «garanties» de la part de Madrid autour d'un scrutin qui aurait nécessairement revêtu un caractère référendaire.

C'est dire, contrairement à ce que veut généralement faire croire la grande presse française, à quel point le principal responsable de l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui le pays est le gouvernement conservateur du Mariano Rajoy. C'est d'abord son gouvernement qui, par son intransigeance, a laissé dégénérer la situation après la décision de la Cour constitutionnelle, en 2010, de réduire substantiellement l'autonomie qui avait été accordée à la Catalogne quatre ans plus tôt. À laisser planer la possibilité de suspendre la menace de l'article 155 sur la mise en tutelle de la Catalogne si les indépendantistes tenaient des élections hâtives, le gouvernement de M. Rajoy aura réussi à diviser le camp souverainiste, faisant au final la preuve qu'il n'avait aucun intérêt à trouver une sortie de crise passant par le dialogue avec le gouvernement Puigdemont.

Entendu que, depuis le début de la guerre politique ouverte par le référendum tenu le 1<sup>er</sup> octobre (remporté avec 90% de «oui», mais avec un taux de participation de seulement 43%, vu le boycottage de l'opposition), l'éléphant espagnol dispose de tous les moyens imaginables pour écraser la souris catalane. Et qu'il ne se gêne pas pour les utiliser. Quitte à se blesser lui-même dans l'opération. Lire: nuire au développement démocratique de l'Espagne.

À défaut de dialogue, M. Rajoy reporte la crise, la reconfigure. Il pense peut-être qu'à commander lui-même pour le 21 décembre la tenue d'élections régionales, après s'être débarrassé du gouvernement catalan par détournement politique de la Constitution, l'abcès sera crevé. Il ne le sera pas. Que les partis pro-espagnols l'emportent est possible, comme les Catalans sont divisés par le milieu sur la question de l'indépendance. D'autant que les partis indépendantistes, pour s'être lancés dans une fuite en avant qui sentait l'improvisation, auront des blessures à panser. Dans quelle mesure, au demeurant, seront-ils autorisés à s'y présenter? Il va de soi, en tout cas, que l'électorat indépendantiste va s'y présenter radicalisé. Rajoy se trouve en ce sens à faire le pire des calculs.

Dans toute cette histoire, la posture de l'Europe constitue une odieuse démission. «L'Espagne reste notre seule interlocutrice», a déclaré Donald Tusk, président du Conseil de l'Union européenne. Emmanuel Macron a assuré Rajoy de son «plein soutien». Londres de même, ce qui est agaçant. Les Catalans ne sont pas europhobes, bien au contraire. L'UE aurait dû et devrait jouer un rôle de médiateur dans ces événements. À ne pas le faire, elle nuit à la construction d'une Europe plus démocratique.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

### Stop au projet de loi C-27

À nos députés,  
 Je suis préoccupé par le projet de loi C-27 émanant du gouvernement, soit la Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension. Cette loi permettrait aux sociétés d'État et aux employeurs sous réglementation fédérale de faire pression sur leurs employés pour qu'ils renoncent à leurs régimes de retraite à prestations déterminées au profit de régimes de retraite à prestations cibles.

En 2015, le premier ministre Trudeau a clairement promis à l'Association nationale des retraités fédéraux par écrit que les régimes de retraite à prestations déterminées «qui ont déjà été payés par les employés et les pensionnés, ne devraient pas être rétroactivement convertis en [régimes de retraite à prestations cibles]». Et pourtant, c'est exactement ce que le projet de loi C-27 permettrait.

Et, grâce aux récents reportages dans les médias, nous savons maintenant que le parrain du projet de loi C-27, le ministre des Finances Bill Morneau, a reçu des dividendes mensuels de Morneau Shepell depuis son entrée en fonction en 2015. Alors, qui donc a vraiment intérêt à tirer profit des régimes à prestations cibles?

Certainement pas les employés et les retraités, dont les pensions seront affectées.

Je vous demande de représenter les besoins de vos électeurs qui pourraient être

gravement touchés par le projet de loi C-27 et de vous lever à la Chambre des communes pour appuyer les principes que j'ai mentionnés. Le projet de loi C-27 devrait être modifié pour permettre que les régimes de retraite à prestations cibles soient un nouveau type de régime de retraite à l'avenir seulement et ne pas permettre que les pensions à prestations déterminées déjà gagnées puissent être changées ou affaiblies par l'introduction de régimes de retraite à prestations cibles.

Cordialement,  
**Louis Lamontagne**  
 Cowansville, le 21 octobre 2017

### Un grand Canadien

La nouvelle biographie de Gilles Duceppe, intitulée *Gilles Duceppe. Bleu de cœur et de regard*, ravive nos souvenirs de l'homme dont la phrase préférée, souvent répétée, était: «La politique du pire et la pire des politiques».

M. Duceppe a ainsi tenté d'améliorer le sort du Québec dans le Canada, ce qui a solidifié la fédération canadienne quand il y réussissait. Un Québec amélioré dans le Canada est plus susceptible de vouloir y rester. Il est en effet normal de vouloir, alors... moins en sortir. Les Canadiens anglophones l'ont beaucoup apprécié pour ça. Il s'est tiré dans le pied indépendantiste.

**Gilles Bousquet**  
 Saint-Hyacinthe, le 27 octobre 2017

### La mauvaise conseillère

À la lumière des déclarations de l'écrivaine Léa Clermont-Dion relativement à sa rencontre avec Lise Payette dans le cadre de l'agression sexuelle impliquant Michel Venne, force est de constater que l'ex-ministre de la Condition féminine et fervente féministe depuis des décennies s'est avérée une fort mauvaise conseillère.

En conseillant à Léa Clermont-Dion de ne pas porter plainte contre le fondateur de l'Institut du Nouveau Monde, M<sup>me</sup> Payette, envers qui la victime avait une pleine confiance, l'a ni plus ni moins manipulée en invoquant que M<sup>me</sup> Clermont-Dion allait briser la carrière de l'agresseur et qu'«après tout, elle n'avait pas été violée».

Aujourd'hui, soit trois ans après sa rencontre avec Lise Payette, cette dernière invoque le fait qu'«on n'était pas du tout dans le monde qu'on est présentement», alors que, dans les faits, l'écrivaine affirme que c'est le mouvement «Aggressions non dénoncées» qui l'a incitée à parler pour une première fois de son agression en 2014.

En bref, conclut Léa Clermont-Dion, «la triste vérité, c'est qu'elle [Lise Payette] a fait taire une victime en usant de menaces à peine voilées», une démarche inappropriée, voire condamnable.

**Henri Marneau**  
 Québec, le 27 octobre 2017

L I B R E O P I N I O N

## Quel avenir pour la participation publique à Montréal ?

DIMITRI ROUSSOPOULOS\*

Écrivain, cofondateur du projet *La Communauté Milton Parc*, président fondateur du *Chantier sur la démocratie de la Ville de Montréal*

La question de la démocratie participative mérite d'être abordée durant la campagne électorale à Montréal, après l'adoption du projet de loi 122, en juin dernier, visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité.

Dans le domaine de l'urbanisme, le projet de loi permet notamment aux municipalités de se soustraire à l'approbation référendaire des changements de zonage pour autant qu'elles adoptent des formules de remplacement favorisant la participation publique. La participation citoyenne est d'autant plus importante dans ce domaine que de nombreux intérêts gravitent autour des projets urbains, qu'il s'agisse de ceux des promoteurs ou de ceux des citoyens ou de la communauté tout entière.

Pour que les élus puissent exercer leur arbitrage de façon éclairée, tous ces intérêts doivent pouvoir s'exprimer et être pris en compte. Quelle est la position des candidats en cette matière de démocratie locale et de participation des citoyens aux décisions locales?

Pour être exemptée de la procédure d'approbation référendaire, une municipalité devra adopter une politique de participation publique. Le projet de loi prévoit qu'un règle-

ment ministériel encadrera la formulation de ces politiques, à partir d'une série d'objectifs énoncés dans le projet, tels que la transparence du processus, la consultation en amont, une information complète et compréhensible, une réelle capacité d'influence des citoyens, la présence active des élus, des délais suffisants, l'expression de tous les points de vue, la reddition de comptes.

Le ministre a mis sur pied un groupe de travail pour approfondir ces points et alimenter sa réflexion dans la préparation de son règlement. Le rapport de ce groupe précise les concepts, mais demeure flou quant aux directives et cherche plutôt à laisser le plus de marge de manœuvre aux municipalités. Il faut reconnaître, il est vrai, qu'elles sont très diverses et que les dénominateurs communs ne sont pas simples.

### Des engagements à prendre

Le rapport énonce quand même plusieurs rubriques sur lesquelles on pourrait s'attendre à ce que les municipalités prennent des engagements, par exemple les objets de la participation, les moyens d'information, les délais, la crédibilité des processus, leur accessibilité pour tous les citoyens et l'impartialité des démarches. Cependant, il ne vise pas un contenu minimal obligatoire. Il n'envisage pas d'imposer, par exemple, une audience indépendante pour les projets majeurs ou un droit d'initiative

citoyen. Ainsi, les citoyens risquent de devoir se fier principalement aux municipalités pour la conception de leurs politiques de participation citoyenne. Le projet de règlement sur la participation publique du ministère des Affaires municipales devrait se montrer plus ferme et moins minimaliste que le rapport du groupe de travail, pour mieux baliser cette question controversée. En attendant, la période électorale est une occasion pour les candidats aux postes municipaux de préciser leurs intentions. Toutes les municipalités sont appelées à définir de nouvelles manières d'intégrer la participation publique à leurs délibérations. Les citoyens sont en droit de s'attendre à des engagements formels de leur part.

La Ville de Montréal dispose déjà d'une politique de participation publique. Montréal considère qu'elle dispose d'un mécanisme très performant, l'OCPM (Office de consultation publique de Montréal). Cependant, le projet de loi 122 l'oblige à revoir sa politique. Et pour cause, car l'abolition du référendum va laisser des vides et modifier la dynamique du recours à l'Office. Il faudrait donc définir avec plus de précision les cas qui seront obligatoirement soumis à l'Office. Est-ce que tous les cas actuellement soumis au référendum (principalement les changements de zonage impliquant des changements d'usage ou de densité) seront automatiquement soumis à l'Office? Ou adoptera-t-on des formules simplifiées pour des projets

plus modestes? Si oui, lesquelles? Au-delà des changements de zonage, comment cette politique permettra-t-elle d'améliorer la participation des citoyens aux changements du Plan d'urbanisme, aux programmes particuliers d'urbanisme, aux grands projets urbains?

La politique de participation publique de la Ville de Montréal devrait être revue à la lumière des nouvelles connaissances concernant notamment la collaboration citoyenne, la concertation en amont, les nouveaux mécanismes d'encadrement rigoureux de la consultation publique, ou encore la reddition de comptes. La politique actuelle date de 2005. Il serait temps d'en faire un bilan et de l'actualiser. Autre question majeure: le projet de loi indique que la politique de participation publique de Montréal concernera tout son territoire; jusqu'à quel point les arrondissements seront-ils liés par cette politique? Enfin, le projet de loi 122 exige que le nouveau projet de politique de participation soit soumis à l'OCPM. Comment les élus comptent-ils associer, de façon active, la population et la société civile à cet exercice?

Plus largement donc, à quoi les candidats à la mairie sont-ils prêts à s'engager pour améliorer la démocratie participative à Montréal?

\* Ce texte est signé par les membres du conseil d'administration de l'Institut de politiques alternatives de Montréal, dont on trouvera la liste sur nos plateformes numériques.

## IDÉES

ÉLECTIONS MUNICIPALES

## Le vieillissement de la société québécoise : un enjeu municipal méconnu

Alors que la campagne électorale bat son plein dans toutes les municipalités du Québec, *Le Devoir* a invité quelques observateurs de la politique municipale à proposer des réflexions autour de la participation citoyenne et de quelques grands enjeux. Cette série se poursuit le samedi.

ANNE-MARIE SÉGUIN

Professeure titulaire au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS, et chercheuse responsable de l'équipe VIES (Vieillissements, exclusions sociales et solidarités)

S

elon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, en 2036, le pourcentage d'âinés atteindra 25,9%. Le vieillissement de la population québécoise va donc s'intensifier dans les 20 prochaines années. Quels sont les principaux défis que pose cette réalité au monde municipal?

Avant de répondre à cette question, il est important de préciser que toutes les personnes de 65 ans et plus ne nécessitent pas des aménagements particuliers, car une grande partie des âinés ont les mêmes besoins que les autres adultes. Ce n'est que lorsqu'ils ont perdu certaines capacités essentielles à leur autonomie que leurs besoins sont différents. Les quartiers de banlieue conçus pour les familles avec jeunes enfants et les déplacements automobiles ou encore les villages en voie de dévitalisation où le seul commerce restant, un dépanneur, est menacé de fermeture ne constituent certes pas des milieux de vie bien adaptés pour les âinés souffrant de certaines incapacités.

Ce besoin d'adaptation des milieux résidentiels a d'ailleurs été reconnu par le programme Villes amies des âinés développé par l'Organisation mondiale de la santé, et repris au Québec sous le nom Municipalités amies des âinés (MADA). Alors que plus de 860 municipalités québécoises ont adhéré à la démarche MADA, le thème du vieillissement est très peu présent dans les débats médiatisés entourant les prochaines élections municipales québécoises. Comment expliquer cet état de fait?

## Vieillissement et rajeunissement

Premièrement, il existe au Québec un discours médiatique qui présente une vision négative du vieillissement et des personnes âgées que l'on associe le plus souvent à la dépendance et à un lourd fardeau financier pour la société, passant sous silence leur contribution sociale importante en tant que proches aidants, grands-parents très présents, bénévoles, contribuables, voire travailleurs pour certains, etc. Cette vision tronquée et réductrice est susceptible de nourrir des tensions intergénérationnelles. Aussi, on peut penser que plusieurs candidats voudront éviter de s'engager sur le terrain du vieillissement d'autant plus que les âinés font peu entendre leur voix dans l'arène municipale.

Deuxièmement, au niveau municipal, la transformation relativement rapide de la structure par âge de l'ensemble du Québec est doublée d'une seconde transformation démographique qui a ses caractéristiques propres, c'est celle des quartiers et des villages. Celle-ci peut s'orienter vers un vieillissement, mais aussi vers un rajeunissement.

Par exemple, les quartiers qui concentraient une importante population âgée en 1980 sont souvent beaucoup plus jeunes maintenant, les âinés ayant été remplacés par de jeunes ménages.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le vieillissement de la population québécoise peut être vu comme une occasion pour l'ensemble des Québécois de revoir leur modèle de ville, de village et, dans les milieux moins denses, de municipalités régionales de comté.

Un des exemples les plus révélateurs de cette dynamique est celui des écoles de plusieurs quartiers montréalais qui n'arrivent plus actuellement à répondre aux besoins de leur population scolaire alors que durant les années 1970 et 1980, plusieurs écoles de ces quartiers centraux ont été transformées en coopératives de logement ou en centres communautaires. En revanche, dans certaines régions du Québec, de nombreuses écoles de village ont été fermées ou sont menacées de fermeture, faute d'enfants pour les peupler. Dans ces municipalités, l'objectif est de conserver, voire d'attirer de jeunes familles. Les enjeux de vieillissement ne sont donc pas les seuls à l'avant-plan, ils peuvent être de rajeunissement dans certains milieux. Les enjeux dans une société vieillissante sont donc localement plus complexes qu'il n'y paraît à première vue.

## Approche inclusive

Ces considérations m'amènent à proposer une conception autre que la seule vision « monogénérationnelle » des enjeux locaux. Les municipalités et leurs habitants gagneraient à développer une approche inclusive, c'est-à-dire qui prend en compte les besoins des différents âges, et dynamique, c'est-à-dire qui considère les transformations probables du profil d'âge de la population des différents milieux de vie.

Un examen attentif montre d'ailleurs que de nombreux aménagements qui sont associés aux personnes âgées ne répondent pas à leurs seuls besoins. L'exemple des ascenseurs du métro montréalais est éloquent à ce propos. Ils servent aussi bien aux parents avec poussette, aux personnes portant de gros paquets encombrants ou lourds, aux personnes de tous âges souffrant d'une incapacité affectant la mobilité, sans compter que de nombreux âinés utilisent les escaliers. En outre, comme les modifications

à l'environnement bâti sont coûteuses, il serait judicieux de concevoir les bâtiments et les aménagements de manière à ce qu'ils puissent être transformés ou adaptés aux transformations démographiques locales à venir, donc construire et aménager pour des usages et des usagers qui différeront dans le temps sur le plan de l'âge. Cela peut être un peu plus coûteux à court terme, mais rentable à plus long terme.

Les recherches sur les besoins des personnes âgées ont montré que l'accessibilité aux services, commerces et équipements collectifs locaux est primordiale pour assurer leur bien-être. Une manière d'y contribuer consiste à améliorer la desserte en transport collectif et à constituer un ou des pôles de services et d'équipements. Or, une offre locale de transport collectif plus généreuse et la création de pôles de services et de commerces peuvent permettre de revoir les modes de transport de tous les habitants et promouvoir ainsi un développement plus durable. Créer, là où ils n'ont jamais existé, des cœurs de services et d'équipements à l'image des anciens cœurs villageois, ou encore les dynamiser peut aussi favoriser les liens sociaux à l'échelle locale, notamment entre les générations.

Autrement dit, le vieillissement de la population québécoise peut être vu comme une occasion pour l'ensemble des Québécois de revoir leur modèle de ville, de village et, dans les milieux moins denses, de municipalités régionales de comté. Si le vieillissement oblige les municipalités et leurs habitants à un questionnement sur l'aménagement, il n'est pas nécessaire que ce questionnement ne prenne en compte qu'une génération. Le vieillissement peut être le prétexte pour un dialogue inclusif auquel participeraient toutes les générations et tous les types de ménages pour repenser nos villes de manière plus durable, plus solidaire et plus inclusive.

## Une réelle stratégie nationale doit soutenir les proches aidants

MARGUERITE BLAIS

Ex-ministre responsable des Aînés

En 2007, l'Assemblée nationale du Québec reconnaît la première semaine de novembre comme étant celle des proches aidants. Dix ans plus tard, on constate que quelques avancées ont été réalisées afin de mieux soutenir les proches aidants. Entre autres par le déploiement des Appuis dans les 17 régions du Québec qui proposent des services — par des subventions à des organismes — aux proches de personnes âinées particulièrement touchées par la maladie d'Alzheimer.

Baluchon Alzheimer reçoit une aide substantielle depuis 2008 du gouvernement du Québec afin d'offrir à moindre coût du répit aux proches aidants. Les parents ayant des enfants handicapés ont vu récemment un peu de lumière au bout du tunnel grâce à une augmentation d'allocation. Toutefois, cette aide n'est pas suffisante. Des crédits d'impôt existent, mais ils sont complexes et ne s'appliquent pas à tous.

Au Québec, 1,2 million de personnes produisent des soins à un proche sans rémunération, soit 20% de la population. 54% sont des femmes et 46%, des hommes. 15% des aidants sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Ils s'absentent souvent de l'école et de jeunes adultes perdent leur emploi. Les proches aidants assument 80% des soins à domicile, ce qui revient à dire que l'État n'assume que 20% des soins.

Dix ans plus tard, force est de constater qu'il reste énormément de travail à accomplir afin de soutenir adéquatement les proches aidants. Ils sont épuisés et se retrouvent parfois à l'urgence, malades à leur tour. La population du Québec est vieillissante. Qu'attendons-nous pour que les proches aidants soient également considérés comme des patients? Qu'attendons-nous pour que ces proches possèdent un plan d'intervention au même titre que la personne aidée? Le gouvernement du Québec doit dès maintenant développer une stratégie, voire une politique de la proche aidance. Le Manitoba est la seule province canadienne à avoir légiféré (2011). Elle a adopté la Loi sur la reconnaissance des aidants naturels. C'est déjà un acquis. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la France propose un congé — sans rémunération — d'une durée de trois mois, qui est renouvelable, mais sans pouvoir dépasser un an sur l'ensemble de la carrière de l'employé. Un répit rémunéré d'une semaine est également en vigueur et financé par l'État.

Je prononce des conférences sur la proche aidance et je vois dans la salle des gens pleurer. Ils sont au bout du rouleau. Les proches aidants jouent à la fois le rôle de préposé, d'infirmier, parfois de pharmacien, de chauffeur. Ils règlent les factures, prennent les rendez-vous et accompagnent la personne aidée à l'hôpital. Ils diminuent leurs heures de travail et, par la force des choses, cotisent moins à la Régie des rentes du Québec. Ils s'appauvrissent, se rendent malades, alors qu'ils expriment leur solidarité familiale. La reconnaissance d'une Semaine nationale des proches aidants n'est pas suffisante. Il faut désormais que nos politiciens bougent. À un an des élections, qui aura l'audace de mettre en place une réelle stratégie nationale afin de soutenir adéquatement tous nos proches aidants?

## PROJET DE LOI 62

## L'urgence et la confusion ne font pas bon ménage

FRANCIS GARON

Professeur agrégé de l'École d'affaires publiques et internationales du Collège universitaire Glendon, Université York, Toronto

Disons-le d'entrée de jeu : le projet de loi 62 poursuit des objectifs confus que le gouvernement peine à expliquer. Ce n'est pas de bon augure. Cela ne veut pas dire que la réaction des médias et des élites du Canada anglais à l'égard du Québec est justifiée. Et cela ne veut certainement pas dire que la surenchère du Parti québécois nous mènerait plus loin, bien au contraire. En fait, on a l'étrange impression que tout le monde a tort.

Dans ce contexte, il semble opportun de placer le débat dans une perspective plus large, puisqu'il est symptomatique des problèmes associés à l'immigration, à l'intégration des nouveaux arrivants et au vivre-ensemble au Québec et ailleurs. La confusion des genres, l'instrumentalisation des enjeux à des fins électorales et, surtout, la difficulté pour les citoyens d'évaluer les conséquences et de donner un sens aux processus migratoires sont tous des phénomènes

que l'on observe actuellement dans les sociétés occidentales. Sans grande surprise, la polarisation sociale et politique est à l'avenant.

Dans le cas du Québec, il y a d'un côté ceux pour qui la neutralité de l'État, le principe de laïcité et l'égalité hommes-femmes sont potentiellement en danger et ne peuvent être protégés que par des actions législatives et gouvernementales fortes et d'application générale. Cette position peut reposer sur un calcul politique bête, voire dangereux, indiquant que le contexte actuel permet de mobiliser une part significative de l'électorat en divisant sur la base de la religion.

Toutefois, cette position peut aussi reposer sur la croyance qu'il est légitime pour un État de légiférer sur la base d'un principe général, même si le problème ne se présente pas nécessairement avec une grande acuité au moment de légiférer. Autrement dit, on légifère avec l'objectif de prévenir des problèmes potentiels. Concrètement, on peut mentionner le 87% d'appui à l'égard des objectifs de la loi. Il apparaît hasardeux, dans une démocratie libérale, d'affirmer que 87% des citoyens ont tort. La situation se complique lorsqu'on considère la re-

cherche dans le domaine des politiques publiques, qui a montré que les citoyens peuvent changer leurs attitudes lorsque la perception d'un enjeu passe d'une conception abstraite (services publics donnés et reçus à visage découvert) à une conception plus concrète (les transports en commun, les librairies). Que reste-t-il de ce 87% lorsqu'on apporte les nuances nécessaires et que l'on met en lumière les difficultés d'application d'une telle loi?

## Multiculturalisme

Pour l'autre camp, le racisme et la discrimination (systémique), la peur injustifiée des populations majoritaires et le non-respect de la liberté de religion sont les réels problèmes associés à l'intégration et au vivre-ensemble. Aller toujours plus loin dans la reconnaissance et l'acceptation, aller toujours plus loin dans le « multiculturalisme », est la seule solution possible. Pour protéger les membres les plus vulnérables des différents groupes et pour s'assurer du respect des grandes normes sociales, des lois existent. Cette position peut reposer sur la croyance que la reconnaissance et l'acceptation sont les piliers de l'accueil, de l'intégration et

du vivre-ensemble, ce qui, évidemment, est tout à fait légitime.

Toutefois, cette position n'est pas exempte de problèmes. Elle peut aussi s'appuyer sur différentes formes d'instrumentalisation. La réaction du Canada anglais à l'égard du projet de loi, importante pour plusieurs Québécois, est à cet égard éloquent. La tendance au Canada anglais à utiliser le Québec, ou parfois nos voisins du sud, pour se comparer avantageusement n'est pas nouvelle. Cela permet de renforcer une certaine conception de l'identité canadienne qui serait ouverte, tolérante, etc., lorsque comparée à d'autres. Quoi qu'il en soit, traiter les Québécois de racistes ne fait certainement pas progresser le débat et ne rend pas justice à la complexité des enjeux auxquels nous faisons face.

Une chose est sûre, le projet de loi libéral, dans sa forme actuelle, n'aidera pas les citoyens à donner un sens aux processus migratoires et à leurs conséquences, pas plus qu'il ne pourra constituer un fondement solide sur lequel bâtir une réelle politique du vivre-ensemble pour la société québécoise. En matière de choix politiques, l'urgence et la confusion ne font jamais bon ménage.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION : Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave Nadeau (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION : Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ : Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION : Caroline Desrosiers, Yanick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE : Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION : Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

# LE DEVOIR DE PHILO

## Pythagore, la source philosophique des véganes

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

VALÉRY GIROUX

Docteure en philosophie et coordonnatrice au Centre de recherche en éthique. Elle vient de copublier avec Renan Larue *Le véganisme, dans la collection « Que sais-je? » (Puf).*

Les 4 et 5 novembre se tiendra la quatrième édition du Festival végane de Montréal. Si la tendance se maintient, de très nombreux badauds assisteront aux ateliers de cuisine et aux conférences prévus: il y avait 12 000 visiteurs l'an dernier, contre 5000 en 2015. Le véganisme gagne en popularité. L'inclusion récente du terme dans les dictionnaires de langue française ainsi que la prolifération récente d'ouvrages sur le sujet en attestent.

Qu'est au juste le véganisme? S'agit-il d'une simple diète alimentaire prisée par les hipstero-éclo-bobos? D'une mode nouvelle et passagère? Tourner le regard vers le passé, en particulier l'Antiquité, offre certaines réponses.

Pythagore serait né vers la moitié du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.,

**Les véganes s'opposent à l'hégémonie carniste, c'est-à-dire à l'idéologie dominante selon laquelle il est naturel, normal, nécessaire et juste d'exploiter des animaux. La contre-idéologie qu'ils promeuvent est celle de la libération animale: ils militent pour l'émancipation de tous les êtres sensibles.**

**La philosophie comme mode de vie**

Avant de devenir un exercice théorique et une discipline universitaire, la philosophie aurait été surtout conçue comme une manière de vivre, comme une pratique formatrice. Pour l'helléniste Pierre Hadot, notamment, la philosophie antique met l'accent sur l'agir dont la réflexion et la théorie s'inspirent et qu'elles ont pour fonction de guider et de justifier: «*Le discours philosophique doit être compris dans la perspective du mode de vie dont il est à la fois le moyen et l'expression et, en conséquence [...], la philosophie est bien avant tout une manière de vivre, mais qui est étroitement liée au discours philosophique.*» Hadot explique ainsi qu'au temps de Pythagore, la sagesse consistait non pas seulement à découvrir la vérité, mais à mener une vie juste, bonne et conforme à la doctrine professée.

Dans l'un de ses textes satiriques, «*Vies de philosophes à vendre*», Lucien de Samosate imagine un protagoniste offrant à des acheteurs de questionner à tour de rôle plusieurs philosophes pour s'enquérir de leur *bios* (de leur façon de vivre) et être mieux à même de choisir lequel «se procurer» (c'est-à-dire à quelle école philosophique se joindre). Les questions qui leur sont posées sont terre à terre: elles portent moins sur les principes abstraits auxquels ils adhèrent que sur le genre de vie qu'ils mènent. Au moment d'interroger Pythagore, un acheteur demande: «*Quant à ton régime, quel est-il?*» «*Je ne*

*mange rien de vivant, mais tout le reste [...]*» La philosophie était d'abord comprise comme un exercice moral *pratique* imprégnant tous les gestes du quotidien. La discipline (*askésis*) qu'elle commandait à chacun de s'imposer concernait l'attitude politique, le comportement sexuel et surtout la manière de se vêtir ou de se nourrir.

### Le régime de Pythagore

Si une lecture attentive des biographies antiques de Pythagore empêche d'affirmer qu'il était végétarien, la majorité des témoignages portant sur l'alimentation du philosophe le laisse néanmoins penser. C'est le cas de certains des plus anciens, comme celui d'Archestrate de Géla, gastronome et auteur d'un livre de cuisine écrit au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., dans lequel il moque ces pythagoriciens qui ont la folie de se passer de poisson! Nombreux sont ceux qui ont dit du maître de Samos qu'il refusait de consommer ce qui avait été animé (*empsycha*). Pour se référer à une diète exempte de chair animale, c'est même

du «régime de Pythagore» dont on parlait. Les pythagoriciens disaient pouvoir vivre sans faire souffrir ni ôter la vie.

La douceur de Pythagore envers les animaux est ensuite très souvent évoquée, que ce soit chez Platon, Ovide ou Sénèque. On dit que le philosophe évitait de leur faire du mal, qu'il déplorait la violence envers eux. Et ce souci des animaux aurait eu des répercussions non seulement sur ses choix alimentaires, mais aussi sur d'autres aspects de son mode de vie. Pythagore aurait condamné la chasse, refusé les sacrifices sanglants et évité le cuir et la laine. Le philosophe néoplatonicien Jamblique rapporte qu'on disait des pythagoriciens que «*leurs vêtements et les couvertures de leurs lits étaient en lin, car ils n'avaient pas recours à la laine*», puis que leurs chaussures étaient faites d'écorces d'arbre. S'il est impossible de démêler le vrai du faux en ce qui a trait aux pratiques du maître de Samos et de ses fidèles, on a tout de

même d'excellentes raisons de croire que la compassion de Pythagore envers les animaux le poussait à être au moins végétarien, et peut-être même végane. Les véganes seraient-ils donc des pythagoriciens qui s'ignorent?

### Qu'est-ce que le véganisme?

Le véganisme est le mode de vie qui consiste à éviter, dans la mesure du possible, tous les produits et les services issus de l'exploitation d'animaux sensibles. Cela englobe les aliments qui proviennent de l'élevage, de la chasse ou de la pêche, mais aussi les produits cosmétiques ou domestiques contenant des ingrédients issus d'animaux, ou encore les matières qui proviennent de leur corps (pensons au cuir, au suède, à la fourrure ou à la laine). Les véganes rejettent en outre les sports et les autres loisirs impliquant des animaux, comme l'équitation, les promenades en calèche, le rodéo, le zoo, le cirque ou les spectacles aquatiques. Ils s'efforcent, dans tous leurs choix quotidiens, de ne pas encourager les industries qui servent d'animaux capables de faire l'expérience

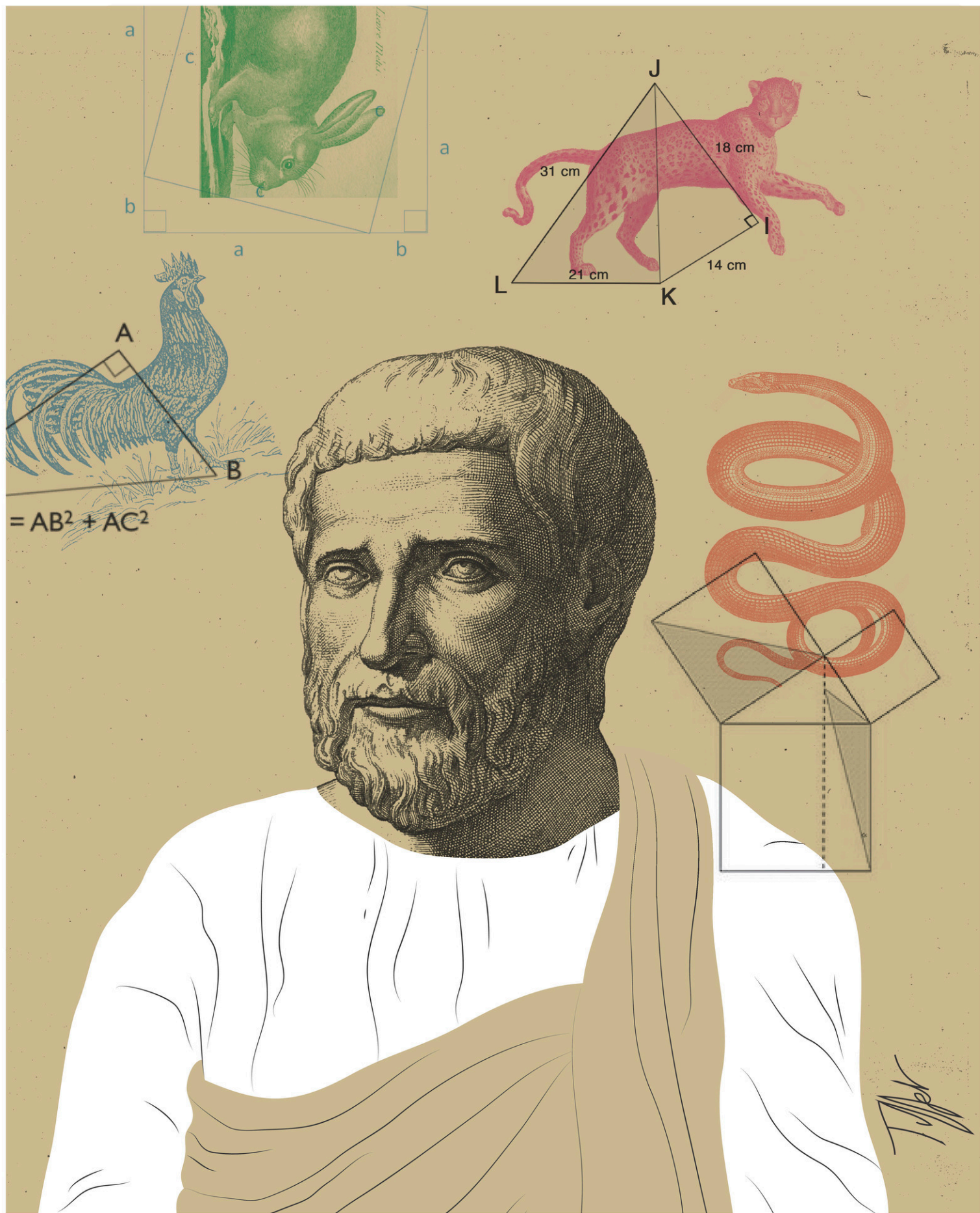


ILLUSTRATION TIFFET  
La douceur de Pythagore envers les animaux est très souvent évoquée, que ce soit chez Platon, Ovide ou Sénèque. On dit que le philosophe évitait de leur faire du mal, qu'il déplorait la violence envers eux.



MATHEU VANDAL  
Valéry Giroux est docteure en philosophie.

consciente des préjugés qu'on leur cause.

### Le véganisme comme mouvement social et politique

Les véganes, il est vrai, vantent souvent les mérites d'une alimentation végétale pour la santé des êtres humains. Ils insistent également sur les bienfaits de cette diète pour l'environnement (surtout celui dont hériteront les générations humaines futures). Mais

ils militent pour l'émancipation de tous les êtres sensibles. Et c'est en cela qu'ils forment un véritable mouvement social. Les véganes ont en effet une identité collective et des revendications communes qu'ils adressent autant aux industriels qu'aux décideurs politiques et à la population en général. Ils ont recours à une panoplie de tactiques pour dénoncer l'exploitation animale et pour amener leurs concitoyens au véganisme: ils distribuent des tracts informatifs, tiennent des blogs, publient des articles, planifient des conférences, organisent des campagnes de sensibilisation, manifestent dans la rue, filment clandestinement le traitement réservé aux animaux et diffusent les images obtenues, partagent sur les réseaux sociaux leurs recettes végétales, etc. Leur lutte est politique. On ne saurait la réduire à de simples préférences personnelles dans les choix de consommation individuels. Il n'en demeure pas moins que le véganisme est aussi cela: une manière de vivre.

### Une idéologie pratique

Bien conçu, le véganisme est la mise en œuvre, au quotidien, de convictions morales et politiques. Il s'agit d'un engagement à vivre le plus fidèlement possible en fonction d'idéaux de justice. Les véganes sont des objecteurs de conscience. Ils rejettent non seulement par leur discours, mais aussi par leurs actions un système qu'ils jugent oppressif. Par leur manière de se comporter, ils préfigurent la société qu'ils envisagent à la place de celle qui est dominée par le carnisme: une société

dans laquelle la justice ne s'arrête pas aux frontières de l'espèce humaine et englobe tous les êtres vulnérables. Par leurs actes les plus spectaculaires autant que par leurs gestes ordinaires de consommation, ils montrent qu'il est possible de vivre en minimisant sa contribution à l'exploitation animale, refusent d'agir comme s'il était acceptable d'assujettir des animaux pour des fins humaines et visent à former une masse critique de véganes qui auront un jour, du moins l'espèrent-ils, suffisamment de pouvoir pour obtenir les changements législatifs que la justice requiert. Le véganisme est à la fois le résultat pratique d'une position morale et politique, et l'outil de transformation des conditions sociales nécessaires aux changements institutionnels qu'elle exige.

Parce que les véganes s'engagent à vivre en fonction de leurs valeurs, les Anciens diraient probablement de leur mode de vie qu'il est philosophique, et d'eux qu'ils sont des philosophes. Comme les véganes critiquent et rejettent la violence commise envers les animaux autres qu'humains aussi bien qu'envers les animaux humains, c'est à l'école pythagoricienne qu'il faudrait plus précisément les associer. Le mouvement végane ne semble s'être constitué que récemment, mais ses racines plongent en vérité jusque dans la vieille sagesse de l'illustre Pythagore.

◆ ◆ ◆  
Des commentaires? Écrivez à Robert Dutrisac: [rdutrisac@ledevoir.com](mailto:rdutrisac@ledevoir.com). Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo*: [www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philos](http://www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philos)